

## **NOUS REFUSONS LA « NOUVELLE » CONVENTION UNEDIC**

*Pour mémoire, les règles qui fixent l'indemnisation du chômage par Pôle Emploi sont renégociées tous les deux ou trois ans. C'est la « Convention UNEDIC ». La dernière négociation, dont les associations défendant les chômeurs ne sont pas, s'est déroulée en mars. Conciliabules de couloirs orchestrés par le MEDEF, excluant la CGT, a abouti à un « accord à la sauvette » d'ailleurs rejeté par la CGT et la CGC, mais agréé fin juin par le Gouvernement.*

**Nous affirmons que le chômage est une épée de Damoclès sur les salariés, les salaires, les conditions et le droits du travail!** Cet accord contient des dispositions inacceptables pour la totalité des chômeurs mais aussi pour les salariés. Tous les demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, intérimaires et intermittents du spectacle, tous, vont perdre des droits et les allocations vont baisser pour la quasi-totalité d'entre eux (de 57,4 % à 57% de l'ancien salaire.)

**De plus, le différé d'indemnisation passe de 75 jours à 180!** (période sans allocation, à l'origine, le reliquat de congés payés; mais où Pôle emploi compte aussi les indemnités « supra- légales » versées lors du licenciement). Cette mesure incite les salariés licenciés à ne plus aller devant les tribunaux, les Prud'hommes, par peur de voir les sommes perçues récupérées par Pôle Emploi et aussi source d'indus!

**Les tribunaux disent la loi, donc, nous exigeons que ces sommes obtenues ne soient pas considérées comme « supra-légales », le différé doit être maintenu à 75 jours maximum.**

**Cet accord fait 400 m€ d'économies sur le dos des demandeurs d'emploi,** par contre il ne prévoit pas de contributions supplémentaires du patronat sur les emplois précaires ou les contrats de courts, principales causes de la dégradation de l'emploi, des condition de vie et générateur de pauvreté

**Nous exigeons que l'emploi précaire fasse l'objet d'une augmentation des cotisations patronales!**

**La lutte des intermittents du spectacle est essentielles!** Au delà des annexes 8 et 10 de l'UNEDIC, le but est d'instaurer enfin une Assurance-Chômage, qui, assure à toutes et tous un revenu de remplacement digne de ce nom, tout au long de la vie professionnelle; ainsi nous résisterons au dictat de la précarisation, arme de dissuasion contre toutes résistances collectives des salariés sur tous les lieux de travail.

Ces régimes ne coûtent pas! Il est prouvé que les travailleurs de la culture, intermittent(e)s, rapportent via l'activité économique autour de leur travail. Quant à la précarisation, le travail temporaire, c'est un système qui enrichit le patronat, en effet, plus de pression c'est moins de droit, moins de salaire.

**La vérité c'est que le MEDEF prépare, à long termes, la précarisation de toute la société, la destruction du droit du travail dans un statut unique qui touchera tous les travailleurs.**

**40% des chômeurs ne sont pas (plus) indemnisés!**

**Le « halot » du chômage c'est 10 millions de personnes, un précaire c'est un chômeur (ses) intermittent !**

**Nous réaffirmons et revendiquons immédiatement:**

**Un emploi c'est un droit! Un revenu, avec ou sans travail, c'est un dû!**

**Indemnisation de toutes les formes de chômage et de précarité!(y compris pour les primo-demandeurs d'emploi.**

**Partage du temps de travail, partage des richesses**

**Réduction drastique du temps de travail, 32 heures tout de suite!**

**Un seul système d'indemnisation (intégrant ARE, ASS, RSA...) financé comme la par une cotisation sociale solidaire**

**La garantie d'un revenu personnel, individualisé, en aucun cas inférieur au SMIC mensuel (et revalorisé pour les salariés**

**Continuités des droits sociaux durant les périodes de privation d'emploi et de formation !**

**Le libre choix de son emploi et de sa formation**